



RAPPORT

au Conseil communal de Montreux

de la commission nommée pour l'examen de la prise en considération ou non du préavis relatif à la reconnaissance de l'intérêt public régional et à l'adoption du principe d'une participation financière de la Communauté intercommunale d'équipements du Haut-Léman (CIEHL) à la réalisation de l'Espace régional des Pléiades, à Blonay (date de la séance d'information régionale

Président : Christian Bécherraz (SOC)
Membres : Ihab Al Jundi (SOC)
Michel Bongard (Les Verts)
Raphaël Corbaz (PLR)
Emmanuel Gétaz (ML)
Emmanuel Gétaz (ML) Absent(e) excusé(e)
Rolf Gosewinkel (PLR)
Yanick Hess (PLR)
Daniel Manzini (SOC)
Pablo Menzi (UDC)
Laurence Sierro (PLR)

La commission s'est réunie le mardi 2 février à 18.30 h, à Blonay en présence de 8 commissaires pour information sur ce projet des communes de Saint-Légier et de Blonay. Messieurs Al Jundi et Gétaz étaient absents et non remplacés.

La commission s'est réunie le lundi 15 février à 19.00 h, à la rue du Temple 11 à Montreux, en présence de 9 commissaires. Monsieur Allenbach remplaçait Monsieur Bongard . Monsieur Gétaz étant excusé.

Nous remercions Monsieur le Municipal Alain Feissli, Gian-Franco Sentinelli chef de service DBS , M.Julien Chevalley délégué au sport.

En préambule M. le Municipal nous précise que le maître de l'ouvrage ce sont les communes de Saint-Légier et Blonay, il précise que son mode de réalisation, (chauffage, panneaux solaire, couleurs, aménagements, etc) sont du ressort des communes citées. Que la commission n'est là, que pour valider si cette réalisation est d'intérêt public régional et pour libérer le fond de 600'000.-- FRS promis par la CIEHL.

La commission passe aux divers points du préavis.

Les commissaires sont unanimes pour reconnaître à cette construction un grand intérêt public régional, cette maison complétera l'offre régional de moyenne montagne et mettra en valeur l'endroit des Motalles et Tenasses, accessible toute l'année pour des magnifiques promenades du printemps à l'automne, ainsi que l'hiver pour tout les sports de neige.

Avec restaurant, dortoirs, garage pour engins, couvert pour pic nique et commodités, ces installations seront publique, accessible à tous.

Il est précisé que le versement de la CIEHL ne ce fait qu'à la fin des travaux.

Le préavis est approuvé à l'unanimité des membres présents.

Conclusion

En conclusion, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir prendre les résolutions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL DE MONTREUX

Vu le préavis No 01/2016 de la Municipalité du 15 janvier 2016 au Conseil Communal relatif à la reconnaissance de l'intérêt public régional et à l'adoption du principe d'une participation financière de la Communauté intercommunale d'équipements du Haut-Léman (CIEHL) à la réalisation de l'Espace régional des Pléiades à Blonay ;

oui le rapport de la commission chargée d'examiner cette affaire,

considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

DECIDE

1. de reconnaître l'intérêt public régional de la réalisation de l'Espace régional des Pléiades ;
2. d'approuver le principe de la participation de la CIEHL à son financement, selon les modalités exposées dans le présent préavis.

9 oui, 0 non, 0 abstention, 0 bulletin blanc.

Le président-rapporteur
Christian Bécherraz (SOC)